



Grant Thornton

---

***CHAMBRE TUNISO-ALLEMANDE  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
COMMERCE***

---

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

***EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024***

## SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
ETATS FINANCIERS .....	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS .....	10

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

A l'attention des membres de

**La Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce « C.T.A.I.C »**

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 2 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce**, qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2024, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de **3 050 965 DT**, y compris un excédent des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à **40 131 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la C.T.A.I.C au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la C.T.A.I.C conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Responsabilités du Comité Directeur pour les états financiers**

Le Comité Directeur de la C.T.A.I.C est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité Directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de la C.T.A.I.C à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité Directeur a l'intention de liquider la C.T.A.I.C ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité Directeur de surveiller le processus d'information financière de la C.T.A.I.C.

#### **4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur notamment le respect des dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la C.T.A.I.C.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Comité Directeur.

Sur la base des diligences accomplies, nous n'avons pas révélé des déficiences majeures quant au respect des dispositions du décret-loi 2011-88 et quant au fonctionnement du système de contrôle interne.

***Tunis, le 12 Avril 2025***

***P/Tunisie Audit et Conseil***

***Elmoez Ben Amor***

# ETATS FINANCIERS

### État de la Situation Financière

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	2024	2023
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	<b>1</b>	3 659 262	4 770 273
AC 3 - Autres actifs courants	<b>2</b>	322 854	190 956
AC 4 - Créances et comptes rattachés	<b>3</b>	427 155	(395 195)
AC 7 - Immobilisations financières	<b>4</b>	30 500	30 500
AC 8 - Immobilisations corporelles	<b>5</b>	317 247	352 333
AC 9 - Immobilisations incorporelles	<b>6</b>	17 277	20 203
<b>Total des actifs</b>		<b>4 774 295</b>	<b>4 969 070</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	<b>7</b>	918 762	1 365 576
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	<b>8</b>	804 568	592 662
<b>Total des passifs</b>		<b>1 723 330</b>	<b>1 958 238</b>
AN 1 - Dotations		1 153 493	1 153 493
AN 5 - Réserves/Écart de conversion		220 918	220 918
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		1 636 423	1 491 576
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		40 131	144 847
<b>Total des Actifs Nets</b>	<b>9</b>	<b>3 050 965</b>	<b>3 010 834</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>4 774 295</b>	<b>4 969 070</b>

### État des Produits et des Charges

Période allant du 1er janvier au 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	2024	2023
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents	<b>1</b>	843 034	838 871
PR 2- Revenus des activités et manifestations	<b>2</b>	1 832 008	2 128 121
PR 3- Subventions de fonctionnement	<b>3</b>	2 500 104	1 744 376
PR 5- Autres Apports/Transfert des charges	<b>4</b>	1 391 687	2 749 173
PR 9- Autres gains	<b>5</b>	13 380	11 486
<b>Total des produits</b>		<b>6 580 213</b>	<b>7 472 027</b>
<b>Charges</b>			
CH 1- Charges relatives aux projets	<b>6</b>	1 919 926	2 772 506
CH 2- Charges de personnel	<b>7</b>	3 374 248	3 415 894
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>8</b>	243 472	293 405
CH 4- Autres charges courantes	<b>9</b>	799 679	771 399
CH 5- Charges financières nettes	<b>10</b>	143 452	(1 817)
CH 6- Autres pertes	<b>11</b>	59 305	75 793
<b>Total des charges</b>		<b>6 540 082</b>	<b>7 327 180</b>
<b>Excédents des produits sur les charges de l'exercice</b>			
		<b>40 131</b>	<b>144 847</b>

## État des flux de trésorerie

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
Résultat net	<b>40 131</b>	<b>144 847</b>
Plus-values sur cession d'immobilisations	-	(11 059)
Moins-values sur cession d'immobilisations	-	2 243
Ajustements pour :		
F1- Amortissements et provisions	243 472	293 405
F2- Variations des créances	(869 535)	(987 260)
F3- Variations des autres actifs courants	(131 898)	(48 426)
F4- Variations des fournisseurs	211 906	(361 847)
F5- Variations des autres dettes	(439 813)	513 791
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>(945 737)</b>	<b>(454 306)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F8- Décaissement sur acquisition d'immob. Incorporelles et corporelles	(165 274)	(95 352)
F9- Encaissement sur cession d'immobil. Incorporelles et corporelles	-	11 761
F10- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F11- Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>(165 274)</b>	<b>(83 591)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>		
F12- Encaissement des dotations	-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement	-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(1 111 011)</b>	<b>(537 897)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>4 770 273</b>	<b>5 308 170</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 659 262</b>	<b>4 770 273</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## 1. PRESENTATION DE LA C.T.A.I.C

La **Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce « C.T.A.I.C »** est une association à but non lucratif, fondée en 1979 en vertu d'une décision commune des deux Gouvernements tunisien et allemand. Elle est régie par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Cette association, à but non lucratif, a pour principale mission de renforcer la coopération entre les deux pays partenaires, en promouvant et en développant les relations commerciales, industrielles et les services entre partenaires tunisiens et allemands.

Elle fait partie du « Ministère fédéral de l'économie et de l'énergie » en coopération avec l'association allemande des chambres de l'industrie et du commerce Allemandes – DIHK.

Ses comptes ont été libellés en Dinar Tunisien.

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la **C.T.A.I.C** arrêtés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ont été établis conformément aux normes définies par la Loi 96-112 du 30 décembre 1996, relatives au système comptable des entreprises et comprennent l'état de la situation financière, l'état des produites et des charges et l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les états financiers arrêtés et publiés par la **C.T.A.I.C** sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°45 relative aux organismes relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

## 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

La **C.T.A.I.C** applique les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Ainsi, le principe comptable de prudence, le principe de la non compensation entre les éléments de l'actif et du passif ainsi que la non compensation entre les charges et les produits ont été respectés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la **C.T.A.I.C** pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

### a. Règles de prise en compte des actifs immobilisés

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxes récupérables. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, en respectant la règle du prorata, selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciels	33,33%
Licences	33,33%
Bâtiments	4%
Matériel de Transport	20%
Equipements informatiques	20% ; 33,33%
Equipements de Bureau	20% ;33,33%
Immobilisations à faible Valeur	100%

### b. Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de pertes de change ou de gains de change, figurant au niveau de la rubrique "Charges financières nettes".

Au 31.12.2024, le cours de change de clôture utilisé est de 1 € = 3,3209.

Tableau des Immobilisations et des Amortissements au 31.12.2024

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeur comptable nette au 31.12.2024
	Valeur Brute au 31.12.2023	Acquisitions de l'année 2024	Sorties de l'année 2024	Valeur Brute au 31.12. 2024	Amortissem. Cumulés au 31.12.2023	Dotation aux amorissem 2024	Reprise sur amortissem. Antérieurs	Amortissem. Cumulés au 31.12.2024	
Concession de marques	93 126	-	-	93 126	93 126	-	-	93 126	-
Logiciels	133 974	4 001	-	137 975	113 771	6 927	-	120 699	17 276
Constructions	1 050 769	-	-	1 050 769	928 737	42 031	-	970 768	80 001
Matériel de transport	285 280	-	-	285 280	236 203	49 077	-	285 280	-
Immobilisations à faible valeurs	73 800	9 238	256	82 909	68 080	6 790	256	74 612	8 297
Équipements de bureau	369 357	7 234	3 728	372 963	262 526	52 878	3 728	311 676	61 287
Équipements informatique	503 227	129 941	-	633 170	434 554	45 107	-	479 661	153 509
Aménagements des locaux	-	14 609	-	14 631	-	477	-	477	14 154
<b>TOTAL</b>	<b>2 509 533</b>	<b>165 022</b>	<b>3 984</b>	<b>2 670 823</b>	<b>2 136 997</b>	<b>203 287</b>	<b>3 984</b>	<b>2 336 299</b>	<b>334 524</b>